2025

Programme de formation



Equipe pédagogique :

Amaury CATRICE et Emilie CARBONNAUX Tel: 01 42 27 28 83

IEAM

Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Mediation

ORDONNANCES MIXTES, 2 EN 1 ET 3 EN 1

Objectifs (professionnels)

A l'issu de la formation, vous serez capable de :

- Les ordonnances 2 en 1 et 3 en 1 : exploration, atouts, écueils, réflexes éthiques
- Accueillir les experts nommés amiablement ou judiciairement et leurs conclusions lors d'une médiation
- Pour les experts, passer du rôle d'expert à celui de médiateur
- Pour tous, se positionner vis-à-vis des parties à la médiation, de leurs accompagnants et de l'expert désigné

Catégorie et but

La catégorie prévue à l'article L.6313-1 est : Action de formation

Cette action a pour but (article L.6313-3) : De favoriser la mobilité professionnelle

Public

Le public concerné est :

Toute personne formée ou en cours de formation à la médiation

Pré-requis

Les conditions d'accès sont :

Pré-requis : aucun pré-requis

Durée

Cette formation se déroulera en 3 heures.

Horaires : de 9h30 à 12H30 Dates : 24 septembre 2025

Tarif

Cette formation est dispensée pour un coût de 200 euros TTC.

L'IEAM n'est pas soumis à la TVA.

Modalités et délais d'accès

L'inscription est réputée acquise lorsque :

L'inscription n'est enregistrée que lors du versement de 50% du prix de la formation, accompagné du bulletin dûment complété.

Les stagiaires doivent s'inscrire au plus tard 15 jours avant le début de la formation.



Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement

Méthodes et outils pédagogiques

Méthodes pédagogiques :

- Méthodes actives
- La pratique et la mise en situation
- Les débriefings
- Appui sur le collectif et le co-apprentissage
- Approche personnalisée
- Alternance des rôles d'acteur et d'observateur

Outils pédagogiques :

- Un étayage théorique et méthodique
- Des simulations et exercices

Supports pédagogiques :

Un support est remis au stagiaire.

Prise en compte du handicap:

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter afin qu'on puisse nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, à l'adresse mail <u>ieam-paris@wanadoo.fr</u>

Compétences des formateurs

Safya Prêté

AVOCAT & MEDIATEUR À LA COUR - CONSEIL ET CONTENTIEUX EN DROIT DES AFFAIRES

20 années d'expériences dans des cabinets d'avocats, Responsable contentieux dans des entreprises internationales pendant 8 ans

Compétences en médiation, en négociation raisonnée, Chargée d'enseignements en universités (Paris, Nantes, Bourgogne...)

Contenu

I – PRESENTATION GENERALE

- 1 Intérêt et inconvénient pour le médiateur de justice ou conventionnel ;
- 2 Enjeux juridiques, judiciaires et éthiques.

II – PRESENTATION DES DECISIONS / ORDONNANCES 2 EN 1 & 3 EN 1

1 - Se saisir de l'ordonnance : - en qualité de médiateur ; - en qualité d'expert ; - en qualité d'avocat.



2 - Répondre aux injonctions du juge / du magistrat ordonnateur : - communiquer avec le juge ; - communiquer avec les parties ; - communiquer avec l'expert.

III- LE MEDIATEUR, LES PARTIES, LES CONSEILS, LE TRIBUNAL ET L'EXPERT

- 1 Savoir se positionner
- 2 La confidentialité
- 3 La neutralité et l'impartialité

IV - ECHANGE, RECUEIL DES SOUHAITS : 15 MNS

Suivi et évaluation

Exécution de l'action

Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action sont :

- Les feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- L'évaluation des acquis en fin de session
- Un questionnaire d'évaluation de la formation

Modalités d'évaluation des résultats (ou d'acquisition des compétences)

Les moyens mis en place pour déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels précisés dans les objectifs sont :

- Questions orales ou écrites (QCM...)
- Mise en situation
- Fiches d'évaluation

